

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal en session ordinaire s'est réuni dans la salle polyvalente communale sous la présidence de Monsieur Cédric TABUT, Maire.

Étaient présents : M. TABUT, M. PEREZ, M. LEROUX, M. ALEGRE, Mme RAZEL, Mme CATTIN, Mme MOREIRA, Mme DE SOUSA BAPTISTA, Mme VIDAL, M. BOISSET

Absents excusés : M. BACKES, M. COMBEAU, Mme GOMES, M. BITSINDOU MAYOLA.

Secrétaire de Séance : M. LEROUX **Date de la convocation :** 24 mars 2022

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

1 - Demande subventions Fonds de concours aménagement lavoir

Demande de participation financière sous forme d'un fonds de concours prévu à l'article L. 5214-16 V (CC) / L.5216-5 VI (CA) du Code Général des Collectivités Territoriales pour des travaux de marquage au sol sur la voirie communale.

Vu les dispositions de l'article L. 5214-16 V (CC) / L.5216-5 VI (CA) du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le versement de fonds de concours entre une communauté d'agglomération et ses communes membres, après accord concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseil municipaux concernés, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;

Considérant les travaux envisagés suivants :

- travaux d'aménagement du lavoir

La commune, maître d'ouvrage, sollicite une participation financière auprès de la Communauté d'Agglomération sous forme de fonds de concours définie à l'article L. 5214-16 V (CC) / L.5216-5 VI (CA) du Code Général des Collectivités Territoriales au titre des dépenses d'investissement.

Cette participation financière est fixée à 2 459,56 € conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT		
Dépenses d'investissement	Montant HT	FDI	Fonds de concours	Reste à charge
aménagement du lavoir	4 919,13 €	0 €	2 459,56 €	3 443,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter une participation financière auprès de Communauté d'agglomération de Chartres Métropole pour les travaux d'aménagement du lavoir d'un montant de 4 919,13 € H.T. soit 5 902,96 € T.T.C.

Questions diverses :

La séance est levée à 21 h 15

Les Membres
TABUT Cédric

PEREZ Benoît

LEROUX Antoine

ALEGRE Pierre

BACKES Guillaume
(absent)

COMBEAU Matthieu
(absent)

MOREIRA Sandra

GOMES Isabelle
(absente)

RAZEL Agnès

CATTIN Gwendoline

VIDAL Angélique

BITSINDOU MAYOLA Roland
(absent)